

COMPAGNIE DE L'ESCADRON

de RENSEIGNEMENTS

80306513

UNITE

ADMINISTRATIFS

29-08-80

04361 PROCÈS-VERBAL N° 842 / 1980

N° PIÈCE N° FEUILLET

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS (O.V.N.I.)

REFERENCE : C.M. N° 32.600 MA/GEND.T. du 2 août 1968.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) G, A, Adjudant, O.P.J. - C, J, Gendarme, A.P.J.

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR trente août mil neuf cent quatre vingt, se présente à nos bureaux Monsieur J, qui nous déclare avoir vu un objet volant non identifié dans la soirée du 29 août 1980 à 20 heures 50:

ENQUETE:

A cet effet nous Gendarme C, entendons:

S, J, né le à, fils de M, et de G, X, nationalité française, profession expert-comptable, demeurant Rue à, qui nous déclare à 16 heures 50:

- Le 29 août 1980 à 20 heures 50, je me trouvais sur la terrasse de ma résidence secondaire, au lieu-dit Commune.
--- Regardant vers l'OUEST en direction de et, sur la droite de l'autoroute, j'ai vu surgir brusquement une boule de couleur noire, dans le contre jour. Cette boule ressemblait à une sphère d'hélicoptère, genre Gendarmerie.
--- Observant cette forme qui se déplaçait sans bruit, et à une vitesse que je considère à trois fois la vitesse normale d'un hélicoptère; elle est arrivée à l'aplomb de la maison.
--- Elle était à une altitude d'environ 600 à 800 mètres. A ce moment là, elle est devenue floue, et a pris une forme ovale dans le sens verticale.
--- Revenue très nette dans sa forme ovale, et continuant sa progression vers l'EST, elle est revenue de forme circulaire. Là j'ai remarqué sur la partie arrière une douzaine de hublots de forme carré, et semblant être éclairés de l'intérieur.
--- Continuant à monter vers l'EST, les hublots ont disparu d'un seul coup, pour faire place à une lumière très intense, et sortant sur la partie droite de la sphère, en son milieu.
--- Les rayons étaient dirigés vers le, soit vers le SUD. Cette lumière était d'une brillance intense, cette vision a duré quatre à cinq secondes.
--- L'ensemble de temps entre l'apparition et la disparition de cet objet a été d'environ de 20 à 30 secondes. La disparition a été brutale, d'un seul coup la forme a disparu.
--- Les conditions d'observation au moment des faits étaient: très bonne visibilité, pas de brume, une légère brise soufflait, et la température devait être de 20 à 22 degrés.

...../.....

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

DESTINATAIRES

- 1 - Mr le Préfet du Var à
1 - Mr le Procureur de la République
1 - Mr le Général Cdt la Région Aérienne
2 - Mr le Ministre des Armées, Direction de la Gendarmerie

LE 30 août 1980

Le Chef d'Escadron C Commandant la Compagnie de

2 SEP 1980

SIGNATURES ET CACHET

--- S.I. A aucun moment l'objet n'a effectué de manoeuvre d'atterrissage ou d'approche. ---

--- S.I. Aucune photographie n'a été prise des faits. ---

--- Se trouvait à mon domicile Mr et Mme T. , R , demeurant

--- Je ne vois rien d'autre à ajouter suite aux faits relatés.

Le 30 août 1980 à 17 heures 15,

--- Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher.

- A signé au carnet de déclarations -.

Continuant notre enquête entendons:

R. , épouse S. , A. , née le . . . à . . . , fille de A. , et de W. , M. , nationalité française, profession sans, demeurant Rue . . . qui nous déclare à 17 heures 20:

--- Suite à la déclaration de mon époux, concernant l'objet volant non identifié aperçu le 29 août 1980 à 20 heures 50, à l'adresse indiquée. ---

--- Il est exact que j'étais présente, et que j'ai fait les mêmes constatations que mon mari.

--- Je ne peux que confirmer en tout point sa déclaration.

- A signé au carnet de déclarations -.

ETAT DES LIEUX:

La résidence secondaire de Mr S. , est située au lieu-dit . . . , quartier de la Commune . . . La villa est construite au Quartier dit . . . à l'OUEST et à environ 2 kilomètres . . . , l'endroit est isolé.

LIEU:

On accède à cette demeure en empruntant le chemin dit de . . . , qui prend naissance sur la R.N. . . A 2 kilomètres sur la droite prend naissance un chemin cimenté conduisant à la maison. Celle-ci est construite de plein-pied et elle est distante d'environ 50 mètres du Chemin de

De la terrasse donnant vers le SUD, on voit . . . de . . . , et . . . , dans le fond, et à droite, l'autoroute A. . . A gauche au dessus des . . . , existe le . . . d'une altitude de 429 mètres, situé sur la Commune . . . , en limite des communes et Sur la droite existe le . . . altitude 311 mètres et dominant la Commune de . . .

Derrière la maison est implanté le point géodésique dit de . . .

Les faits relatés ci-dessus n'ont pas été aperçus par d'autres témoins.
